ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU JURA 39



Formation DIFE

RÉDIGER OU ACTUALISER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux du plan communal de sauvegarde
- Rédiger/actualiser en autonomie le plan communal de sauvegarde
- Planifier l'organisation nécessaire et adaptée à la commune

CONTENU

1- Enjeux et méthode de rédaction d'un PCS simplifié
2- Sélection des fiches risques de la commune :
- *Les risques majeurs notifiés : mouvement de terrain, feu de forêt, rupture de barrage, inondation, séisme...*

3- Rédaction du PCS simplifié :
- *environnement et spécificités de la commune*
- *organisation communale de crise*
- *alertes et informations à la population*
- *moyens et ressources recensés*
- *annuaire et fiches annexes*

POUR QUI ?

Le Maire accompagné d'un ou deux élus de son conseil municipal et éventuellement du secrétaire de mairie.

PROCHAINES SESSIONS :

- Mardi 7 janvier 2025 – à Poligny
- jeudi 30 janvier – à Lons
- mardi 18 février – à Lons
- mercredi 19 février – à Lons
- mardi 25 mars – à Lons
- jeudi 27 mars – à Lons
- mercredi 16 avril – à Lons
- jeudi 17 avril – à Lons

Pour les autres dates veuillez consulter le site www.amjura.fr rubrique formation ou nous contacter.

Parole d'élus



TARTAVEZ Patrick
Maire de Bornay

Formateurs à l'écoute de nos préoccupations. Documents fournis et trame de PCS très pertinents, des plus complets et facilement adaptable à nos communes.



DE BRISIS Jean
Maire de Molamboz

La qualité de la trame PCS, du support et de l'animation.



MOREL-BAILLY Hélène
Maire de Clairevaux-les-Lacs

Avoir pris conscience de l'utilité de mettre en place un PCS.



MAITRE Jean-Paul
Maire du Frasnois

Le talent des formateurs : maîtrise du sujet, pédagogie, rythme adapté ; la durée d'une journée.

Comment s'inscrire à cette formation ?

Le maire doit venir accompagné d'au moins un élu afin de s'assurer du bon fonctionnement du PCS en cas de crise. Par expérience la présence des secrétaires de mairie est un vrai plus. Pour les élus le coût de la formation est pris en charge par le DIFE.



1- Dès aujourd'hui : créez si ce n'est déjà fait votre compte formation sur https://www.moncompteformation.gouv.fr et prenez connaissance du montant vos droits.

2- Faites certifier votre compte :

- **Solution recommandée** déplacement en bureau de Poste pour créer votre identité numérique en 10 minutes (venir avec son smartphone et sa carte d'identité).
- **Solution papier** : télécharger le formulaire depuis ce lien https://lc.cx/j4xKMu

3- Étapes 1 et 2 réalisées : inscrivez-vous uniquement depuis le lien d'inscription suivant : **https://lc.cx/C4R-Wr**

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, contactez-nous au 03 84 86 07 07 ou par mail à formation@amjura.fr.

100% des élus qui nous ont contactés ont réussi à s'inscrire.